

AREVA *simplifie* son organisation !

PAR MARC PAPILLON

Le site nucléaire de Romans occupe une superficie d'environ 30 hectares et regroupe les usines de production de deux sociétés, CERCA (Compagnie pour l'Étude et la Réalisation de Combustibles Atomiques) et FBFC (Franco-Belge de Fabrication du Combustible). Ces deux usines sont des filiales à 100 % du groupe AREVA et spécialisées dans la fabrication d'assemblages de combustibles destinés respectivement aux réacteurs électronucléaires y compris aux réacteurs de recherche.

Les établissements de FBFC-CERCA emploient huit cent cinquante personnes sur le site de Romans.

À l'intérieur de l'établissement FBFC Romans, le transfert de matières fissiles d'un atelier à un autre peut notamment être réalisé à l'aide de bouteillons (contenants spécifiques). Les matières fissiles peuvent se présenter sous une forme humide ou sèche. En 2012, il a été constaté qu'un nombre important de bouteillons de matières humides ne respectait pas les règles d'identification, d'entreposage et de transfert interne qui leur sont applicables.

Recours juridiques : deux dates de rassemblement devant le Tribunal !

Le réseau Sortir du nucléaire a déposé une plainte le 22 février 2013. Le Parquet de Valence a classé cette plainte sans suite, après avoir adressé un simple rappel à la loi à l'exploitant, le 26 février 2014.

Depuis, les incidents se sont multipliés en 2013 et 2014. **La FRAPNA Drôme**, membre de la CLI FBFC, a travaillé sur ce dossier avec le Réseau Sortir du nucléaire. Le Réseau a déposé, avec la FRAPNA

Drôme, une citation directe afin de passer outre la décision du procureur et obtenir une condamnation significative de la FBFC. Cette affaire doit être examinée par le Tribunal correctionnel de Valence le **24 septembre 2015, à 13h30**, mais va certainement faire l'objet d'un renvoi. L'ancien directeur de la FBFC Romans Didier Rocrelle et l'actuel directeur, Arnaud Capdepon ont également été cités à comparaître. (Consulter le site internet et appeler la FRAPNA pour participer à un rassemblement et à une conférence de presse).

En 2014, l'usine AREVA FBFC de Romans a déclaré 17 événements significatifs pour la sûreté nucléaire

Par exemple, AREVA- FBFC a déclaré le 25 avril 2014 à l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) un événement significatif relatif à la découpe accidentelle d'un conteneur rempli de poudre d'uranium enrichi dans son usine de fabrication de combustible à Romans-sur-Isère.

Autre exemple, le 30 septembre 2014, un technicien a mis en évidence la présence de composants de combustibles en cours de fabrication hors des lieux d'entreposage prévus à cet effet.

La FBFC ne répondrait plus ?

Depuis le 31 décembre 2014, dans le cadre du processus global de simplification organisationnelle et juridique du groupe AREVA, la filiale FBFC aurait été absorbée par le groupe et n'aurait plus d'existence juridique ! C'est désormais AREVA qui est autorisé à reprendre l'exploitation des installations concernées par les incidents. Ce changement d'exploitant entraînerait l'extinction de l'action publique (article 121-1 du Code pénal : nul n'est responsable pénalement que de son propre fait) et donc l'incompétence du Tribunal pour l'action civile...

Des rapports salés de l'ASN

L'ASN a vérifié en 2013 que l'exploitant avait tiré le retour d'expérience des événements relatifs à la gestion des bouteillons de substances fissiles survenus en 2012. L'ASN conservera en 2014 une vigilance renforcée sur ce sujet. Le collège de l'ASN a convoqué début 2014 l'exploitant du site pour qu'il lui présente son analyse des causes des dérives observées et qu'il soumette un plan d'action visant à ramener le niveau de sûreté du site à l'attendu.



Tous les adhérents de la FRAPNA Drôme demandent **l'arrêt immédiat** de la Centrale du Tricastin

Les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis en assemblée générale le 27 mars ont adopté la motion ci-dessous. Pour qu'il soit possible de continuer à vivre ici...

« Arrêt de la centrale nucléaire du Tricastin, non au rafistolage des vieux réacteurs »

Les quatre réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin mis en service en 1980-1981 avaient été conçus pour une durée de vie de 30 ans.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire a jugé le 3 décembre 2010 que le réacteur n° 1 était apte "à être exploité pour une durée de dix années supplémentaires" par EDF.

Le 6 février 2015, l'ASN a annoncé l'autorisation de fonctionnement au-delà de trente ans du réacteur n° 2 de la centrale du Tricastin à la suite de sa visite décennale.

C'est la première fois en France que des réacteurs pourront fonctionner au moins jusqu'à 40 ans.

De nombreux nucléocrates demandent leur prolongement jusqu'à 60 ans !

Cette centrale cumule les défauts : plus de 20 microfissures sur la cuve du réacteur... Elle est exposée aux risques d'inondation, de séisme et de chute d'avion. Sa protection est impossible

à assurer comme l'a montré l'intrusion des militants de Greenpeace le 15 juillet 2013.

L'analyse des incidents déclarés par l'exploitant à l'ASN depuis l'an 2000 montre une augmentation significative des défaillances techniques (non tenue au séisme de robinets, sources d'alimentation électriques indisponibles...): 12 incidents en 2012, 8 en 2013, 15 en 2014 et déjà 2 début 2015.

Les résultats des tests de sécurité montrent que la centrale de Tricastin ne répond pas à tous les critères européens.

Les 55 hectares du site de la centrale sont pollués. Plusieurs fuites de tritium dans la nappe ont été détectées. Les eaux sous la centrale témoignent d'une présence anormale de tritium, largement supérieure à la norme autorisée. L'eau polluée est récupérée, stockée dans une enceinte en principe étanche, diluée puis rejetée dans le canal de Donzère-Mondragon.

Mais la pollution n'a pas été éliminée. Depuis l'accident nucléaire de Fukushima, les dangers externes se sont accrus : survols de certaines centrales par des drones, attentats de janvier. L'ineptie des périmètres des plans particuliers d'intervention et des plans d'urgence a été largement démontrée. Cette centrale ne produisant que 6 % de la production d'électricité française, sa fermeture pourrait être largement compensée par des mesures d'économies énergétiques.

Alors que l'ASN envisage d'autoriser la prolongation de l'activité d'autres réacteurs, les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis en Assemblée générale le 27 mars 2015 demandent la fermeture de la centrale du Tricastin et le confinement de la pollution.

Probabilité d'un accident majeur en Europe dans les 30 ans : 65 % !

Ce chiffre passe à **75 %** en Europe et **98 %** à l'échelle mondiale pour les 40 ans qui viennent...

Extrait de la revue **l'Écologiste** N° 44, janvier-mai 2015
« Pourquoi sortir du nucléaire ? »

